

l'examen d'un projet de loi. Si l'honorable député veut bien se reporter à la page 515 de la 15^e édition de May, il y trouvera la rubrique: "Fonctions d'un comité à l'égard d'un projet de loi". On indique que le comité est lié par la décision rendue par la Chambre au moment de la deuxième lecture, et ainsi de suite. On y ajoute que les buts d'un projet de loi sont exposés dans son titre inabrégé et on y signale un troisième point, à savoir qu'un amendement qui dépasse la portée d'un projet de loi est irrégulier et ne peut être accepté.

May parle ensuite des modifications d'un projet de loi qui peuvent compromettre son examen aux stades ultérieurs et déclare que, dans ces cas, il a été décidé que la procédure à suivre doit consister, pour le président, à faire rapport de l'état de la question et à demander l'opinion de l'Orateur. Cependant, en ce moment,...

M. Fulton: Comme il est plus de six heures, monsieur l'Orateur, puis-je vous inviter à réserver votre décision jusqu'à huit heures?

Des voix: Non.

M. Fulton: Les délibérations ne peuvent continuer après six heures.

L'hon. M. Sinclair: On ne peut interrompre l'Orateur quand il est debout; c'est la première des règles.

Des voix: Il est six heures.

M. l'Orateur: Je n'ai aucune objection à étudier la question d'ici huit heures mais je tiens à dire à l'honorable député que j'ai écouté la thèse que l'honorable député de Winnipeg-Sud-Centre a très bien exposée, que j'ai écouté le ministre des Finances et l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre, que j'ai regardé et n'ai vu personne se lever. C'est alors que je me suis levé. Je rends maintenant ma décision et j'en donnerai la conclusion à huit heures.

(La séance, suspendue à six heures, est reprise à huit heures.)

Reprise de la séance

M. l'Orateur: A l'ordre!

M. Alistair Stewart (Winnipeg-Nord): Monsieur l'Orateur, je propose, appuyé par le député de Mackenzie (M. Nicholson), que la Chambre lève maintenant la séance.

(La motion de M. Stewart (Winnipeg-Nord), mise aux voix, est rejetée.)

ONT VOTÉ POUR:

MM.	MM.
Aitken (M ^{11e})	Blair
Balcer	Brooks
Barnett	Bryce
Bell	Cameron (Nanaïmo)

[M. l'Orateur.]

Casselman
Castleden
Charlton
Churchill
Coldwell
Diefenbaker
Dinsdale
Drew
Dufresne
Ellis
Fairclough (M^{me})
Ferguson
Fleming
Green
Hamilton (York-Ouest)
Harkness
Hees
Herridge
Hodgson
Johnson (Kindersley)
Jones
Knight
Knowles
Lennard
MacLean
McBain

McCullough (Moose-Mountain)
McGregor
Michener
Monteith
Nesbitt
Nicholson
Nowlan
Pallett
Pearkes
Perron
Rea
Robinson (Bruce)
Rowe
Small
Stanton
Starr
Stewart (Winnipeg-Nord)
Tustin
White (Hastings-Frontenac)
White (Middlesex-Est)
Winch
Zaplitny—56

ONT VOTÉ CONTRE:

MM.	MM.
Anderson	Goode
Applewhaite	Gour (Russell)
Arsenault	Gourd (Chapleau)
Ashbourne	Gregg
Batten	Habel
Benidickson	Hahn
Bennett	Hanna
Blackmore	Hardie
Blanchette	Harris
Boisvert	Harrison
Bonnier	Healy
Boucher	Hellyer
Bourget	Henderson
Bourque	Henry
Breton	Hollingworth
Brisson	Holowach
Brown (Essex-Ouest)	Hosking
Bruneau	Houck
Byrne	Howe (Port-Arthur)
Cameron (High-Park)	Huffman
Campney	Hunter
Cannon	James
Caron	Johnston (Bow-River)
Carrick	Jutras
Carter	Kirk (Antigonish-Guysborough)
Cauchon	Kirk (Shelburne-Yarmouth-Clare)
Cavers	Laflamme
Clark	Lafontaine
Cloutier	Langlois (Berthier-Maskinongé-Delanaudière)
Crestohl	Lapointe
Dechêne	Lavigne
Decore	Leduc (Jacques-Cartier-Lasalle)
Deschatelets	Lefrançois
Deslières	Légaré
Dickey	Lesage
Dumas	MacDougall
Eudes	MacEachen
Eyre	MacKenzie
Fairey	MacNaught
Follwell	Macnaughton
Fontaine	McCann
Forgie	McCubbin
Fraser (Saint-Jean-Est)	McCulloch (Pictou)
Garland	McDonald
Gauthier (Lac-Saint-Jean)	
Gauthier (Nickel-Belt)	
Gauthier (Portneuf)	
Gingras	
Gingues	